Entreprises, aidez l’ICP à révéler le potentiel des générations futures !

Le saviez-vous ? L’Institut Catholique de Paris est habilité à recevoir votre taxe d’apprentissage. Donnez du sens à cet impôt, choisissez l’ICP !

Recevez l'actualité de l'ICP !

Je choisis mes centres d'intérêts



Nos priorités pour 2022

Fidèle à sa signature « L’esprit grand ouvert sur le monde », l’ICP met tout en œuvre pour **favoriser l’insertion professionnelle de ses jeunes diplômés, garantir aux étudiants les meilleures conditions d’étude et lutter contre l’auto-censure des jeunes à potentiel.**

Cette année, pour tenir cette ambition, nous souhaitons, grâce à votre taxe d’apprentissage :

Renforcer notre offre de formations professionnalisantes pour répondre aux besoins des entreprises et du marché de l’emploi ;
Encourager **la double compétence** en développant les enseignements transdisciplinaires ;

Favoriser **la réussite et l'intégration en entreprise des étudiants** grâce à des dispositifs de solidarité et des modules professionnalisants ;
Développer des **outils de travail collaboratif** sur nos deux campus ;
Adapter les espaces et la pédagogie aux étudiants pour leur **offrir les meilleurs standards universitaires en situation de handicap** ;
Amplifier notre **programme d'incitation et de familiarisation aux études supérieures** auprès des lycées du territoire, sur notre campus rémois.

2 bonnes raisons de verser votre taxe d'apprentissage à l'ICP

En soutenant l'Institut Catholique de Paris, vous devenez :

Une entreprise **responsable et engagée pour la réussite de vos futurs talents**, la formation des acteurs du monde de demain et l' insertion professionnelle des jeunes
Un **membre à part entière de la communauté ICP**. Vous pouvez ainsi développer votre marque employeur sur nos campus, accéder aux événements de networking et à nos espaces situés en plein cœur de Paris. Vous bénéficiez également de notre réseau d'experts au service des problématiques managériales et de gouvernance de l'entreprise.

> Télécharger le formulaire de versement

> Toutes les informations sur la taxe d'apprentissage

L'ICP en quelques chiffres

2 campus, à Paris et à Reims
6 Facultés, 6 instituts de formation professionnelle, 9 écoles associées
10 000 étudiants, dont 1/3 d'internationaux
900 enseignants dont 50% d'intervenants professionnels
165 parcours de formation (initiale et continue)
1 Unité de Recherche, et 250 doctorants
94% de réussite en L3
95% des diplômés insérés 16 mois après la fin de leurs études

Contact : Marianne Robino

Lieu(x) :
Publié le 28 janvier 2022 – Mis à jour le 1 février 2022

A lire aussi

À LA
UNE

Tous les tags